

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 7 mai 2018 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 qui se tiendront le lundi aux endroits indiqués et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

11 juin (salle du 1 ^{er} plancher – Centre Joachim-Tremblay)	1^{er} octobre (hôtel de ville)
3 juillet (2 fête du Canada) (salle du 1 ^{er} plancher – Centre Joachim-Tremblay)	5 novembre (hôtel de ville)
7 août (6 fête de l'autorité) (hôtel de ville)	10 décembre (hôtel de ville)
4 septembre (3 fête du Travail) (salle municipale – secteur Colombourg)	

DONNÉ CE 8 mai 2018



Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe